

OISE-LES-VALLÉES

Fleuve et grand paysage comme lien entre les territoires

[Par **Pascale Poupinot**, urbaniste, Oise-les-Vallées]

La cohabitation d'une grande infrastructure avec un territoire est toujours compliquée. Celle de la liaison fluviale Seine-Escaut l'est évidemment, d'autant que le projet qui a connu de nombreuses vicissitudes, est attendu depuis plusieurs décennies. Composée à la fois du Canal Seine Nord Europe à réaliser sur 107 km entre Compiègne et Cambrai et du creusement et rescindement de l'Oise sur 40 km entre Creil et Compiègne, cette liaison traverse des territoires non seulement naturels, agricoles et forestiers, mais aussi industriels et urbains. Il faudra de ce fait implanter une nouvelle infrastructure qui traversera différents territoires organisés par de nombreux acteurs.

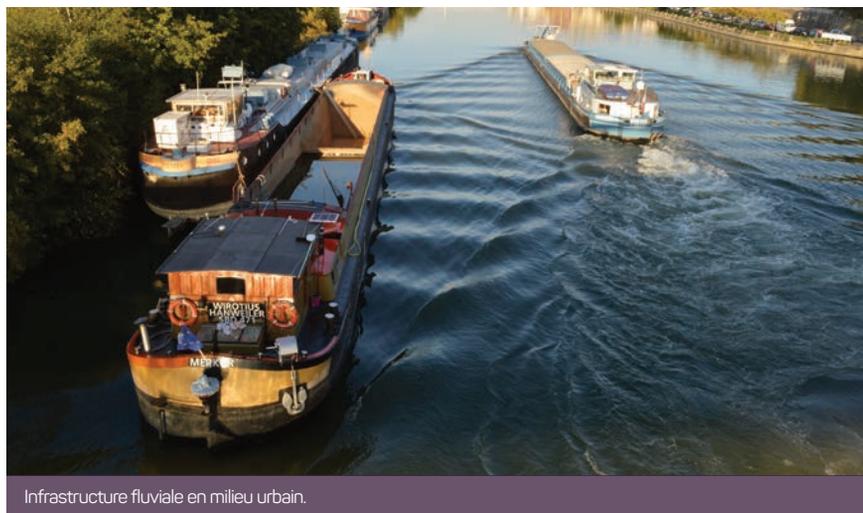
Ce nouveau tronçon traversera des plateaux agricoles, aujourd'hui de grandes céréales, mais qui ont été dévastés par les deux guerres mondiales, ce qui a déjà profondément modifié le paysage. Lors des fouilles archéologiques, des implantations gallo-romaines voire encore plus anciennes, ont été inventoriées, ce qui permet d'imaginer des paysages très différents de ceux qui existent aujourd'hui.

Établir une déclaration d'utilité publique a été nécessaire mais pas suffisant

Comme tout projet de cette envergure, il a fallu établir la déclaration d'utilité publique, après de très nombreuses études très variées. Comme toute déclaration d'utilité publique, elle s'est faite au détriment de l'utilité privée composée par l'ensemble des propriétés privées pour lesquelles certaines ont fait l'objet d'expropriation. La cohabitation du projet et du territoire a ainsi été rendue difficile.

Créer le paysage avec des déblais issus du creusement du canal

Le canal, aussi bien dans sa partie nouvelle « création » que dans sa partie « creusement », générera des millions de m³ de terres et autres déblais. Certains



Infrastructure fluviale en milieu urbain.

© 010

seront expédiés, d'autres resteront in situ, créant ainsi un nouveau modelé paysager. La cohabitation risque d'être difficile, au moins dans un premier temps, dans ces territoires particulièrement plans.

Travailler aux compensations, en réactivant des zones humides et les activités d'épuration

La mise en place d'une infrastructure comme le canal va aussi permettre de réactiver des zones humides qui ont souvent été malmenées au cours du temps, soit dans des périodes d'expansion urbaine ou industrielle, soit pendant des périodes de destruction de guerre.

Faire cohabiter des activités de fret mais aussi de loisirs à travers le tourisme fluvial

Sur la liaison elle-même, se pose la question de la cohabitation des flux : la batellerie française actuelle (péniches dites Freycinet) va devoir cohabiter avec celle européenne déjà passée au format Vb, quand les bateaux de croisière commencent à parcourir la même liaison. Le fret lui-même va aussi évoluer : actuellement le vrac est majoritaire, en granulats et autres matériaux de construction ou produits céréaliers, alors que l'évolution prévisible et espérée serait le

développement des containers, sachant qu'il faut aussi adapter les conditions de chargement et de déchargement « bord à canal » sur l'ensemble de l'itinéraire. Les bords à canal vont devoir aussi supporter plusieurs activités, aussi bien les mobilités douces que les activités de déchargement et de chargement. L'aménagement et l'urbanisme de demain nécessitent d'envisager la multifonction et donc la cohabitation des espaces.

Créer le paysage fluvial de demain traversant les territoires agricoles, naturels, mais aussi industriels et urbains

Implanter une nouvelle infrastructure fluviale n'est pas neutre et suppose l'appropriation de celle-ci par les acteurs déjà présents, qu'ils soient habitants, industriels, agriculteurs, touristes mais aussi bateliers.

C'est l'occasion également de porter un autre regard sur cet ouvrage en tant qu'élément de valorisation et de patrimoine des lieux qu'il traverse.

L'implantation d'une grande infrastructure bouleverse ainsi les territoires traversés où vivent, travaillent, se déplacent les habitants et les acteurs de l'aménagement. ■